

Antony, le 30 juin 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les administrateurs du Cemagref,

Aujourd'hui encore le CA du Cemagref se réunira sans aucun représentant du personnel de l'Etablissement et loin de ses bases, en catimini. Hier s'est tenu un CTPC où seul était présent un représentant du personnel sur 10. Cette situation qui n'a l'air de troubler ni la direction ni les tutelles, n'est pourtant pas le fait d'un mouvement d'humeur, ou un désintérêt des personnels pour le fonctionnement du Cemagref, au contraire : c'est l'analyse lucide d'une situation qui, si elle n'est pas redressée immédiatement, ne peut que conduire à la disparition du Cemagref en tant qu'EPST. Comment la direction, les ministères de tutelle, le CA, peuvent-ils s'accommoder sans rien faire d'une telle situation de divorce avec les personnels ? Imaginent-ils pouvoir faire vivre un projet d'Etablissement sans l'adhésion et la participation active de ceux qui ont en charge de le mettre en œuvre ?

Les représentants du personnel au CST ont encore rappelé unanimement lors de la réunion du 24 juin les conditions indispensables pour la survie du Cemagref en tant qu'EPST de recherche finalisée (cf. déclaration jointe) : le maintien du dispositif d'évaluation propre au Cemagref, une augmentation de moyens venant par le budget de l'Etablissement sous forme d'emplois de titulaires et de crédits de soutien de base. Sans cela, privé de toute capacité d'orientation scientifique nationale, le Cemagref ne serait plus qu'un "hôtel à projets", un établissement de management de la recherche. Sauf à dire que les activités de recherche et d'expertise conduites au Cemagref pourraient l'être tout aussi bien ailleurs, les ministères de tutelle doivent donner à l'Etablissement les moyens de sa politique et le CA doit les leur réclamer.

Les personnels ne peuvent être les seuls à défendre l'avenir de l'Etablissement.

S'il se confirmait au niveau du budget 2010 que les priorités affichées par le gouvernement et le Parlement en matière de recherche – et notamment dans le cadre du Grenelle de l'Environnement – ne se traduisent pas par des moyens budgétaires supplémentaires pour le Cemagref, s'il se confirmait que l'engagement pris dans le contrat Etat-CNRS voté le 25 juin au CA du CNRS qu'il y aurait discussion d'un avenant sur les moyens à l'automne ne se traduisait pas par une démarche similaire pour le Cemagref, alors les personnels ne pourraient qu'en tirer la dure leçon : malgré les discours, il s'agirait bien d'un désaveu de l'Etablissement et d'un refus de l'Etat de lui donner les moyens d'assurer la poursuite de ses missions.

Les personnels et ses représentants attendent du CA qu'il prenne ses responsabilités pour assurer à l'Etablissement dont il a la charge les conditions de sa survie en tant qu'EPST durable.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les administrateurs l'expression de notre détermination à ne pas laisser régresser l'EPST Cemagref et la situation de ses personnels.



Pour l'intersyndicale SUD-Recherche-EPST, FO, CGT du Cemagref

M-B. ALBERT